



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VENDREDI 18 MAI 2018

## CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA DNACG DÉCISION

A la suite de l'audition des représentants du Biarritz Olympique Pays Basque et de l'examen du dossier du club lors de sa réunion du 18 mai 2018, le Conseil Supérieur de la DNACG a prononcé à l'encontre du Biarritz Olympique Pays Basque une rétrogradation pour raisons financières au terme de la saison 2017/2018 en division inférieure.

Le Biarritz Olympique Pays Basque dispose d'un délai de 7 jours, à compter de la notification de l'intégralité de la décision motivée, pour faire appel de cette décision auprès de la Commission d'appel de la FFR.